

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5214/89 (Presse 32)

1303rd Council meeting
- Agriculture -
Brussels, 6, 7 and 8 March 1989

President: Mr Carlos ROMERO HERRERA
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food
of the Kingdom of Spain

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium

Mr Paul DE KEERSMAEKER State Secretary for European Affairs
and Agriculture

Denmark

Mr Laurits TOERNAES Minister for Agriculture

Germany

Mr Ignaz KIECHLE Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Walter KITTEL State Secretary,
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Forestry

Greece

Mr Yannis POTTAKIS Minister for Agriculture

Spain

Mr Carlo ROMERO HERRERA Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr Vicente ALBERO President of the Fund for the Regulation
of Agricultural Products and Prices
(FORPPA)

France

Mr Henri NALLET Minister for Agriculture

Ireland

Mr Michael O'KENNEDY Minister for Agriculture and Food

Italy

Mr Calogero MANNINO

Minister for Agriculture

Luxembourg

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and Viticulture

Netherlands

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture, Fisheries and Food

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary,
Assistant to the Minister for
Agriculture, Fisheries and Food

United Kingdom

Mr John McGREGOR

Minister for Agriculture

°
° °

Commission

Mr R. MACSHARRY

Member

PRICES FOR AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES 1989/1990

The Council continued its discussion on the prices for agricultural products and certain related measures for the 1989/1990 marketing year.

It discussed the proposals sector by sector, tackling the main difficulties which had arisen in the course of the proceedings within the Special Committee on Agriculture and during the Council's initial examination.

AGRI-MONETARY MEASURES

The Council discussed the Commission's agri-monetary proposal submitted in the context of the farm prices and related measures for 1989/1990.

This discussion allowed delegations to confirm their positions at this stage, on the understanding that their final positions would not be adopted until the negotiations on the prices package reached their final phase.

CONVERSION OF AGRICULTURAL PRODUCTION

The Council held a long discussion of the proposal designed to lay down the conditions and procedures for the granting of aid for the conversion of agricultural production.

At this stage the Council noted that closer scrutiny of this proposal was needed so that a solution could be reached for certain sensitive products.

It accordingly instructed the Special Committee on Agriculture to continue its proceedings on the matter and to report back to it at its next meeting from 20 to 22 March 1989.

VOLUNTARY RESTRAINT AGREEMENT BETWEEN THE EEC AND NEW ZEALAND ON TRADE IN MUTTON,
LAMB AND GOATMEAT

The Council resumed its examination of the draft Decision submitted by the Commission following its negotiations with New Zealand with a view to the adoption of a voluntary restraint agreement on trade in mutton, lamb and goatmeat.

Following its exchange of views, it agreed to resume discussion of this item at a later stage in conjunction with the New Zealand butter dossier.

NEW ZEALAND BUTTER

With respect to the Commission proposal extending until 1992 the arrangements for the import of New Zealand butter into the United Kingdom on special terms - arrangements extended until 31 March 1989 - the Council agreed to examine the problem further at its next meeting from 20 to 22 March 1989.

COMMUNITY STRATEGY AND ACTION PROGRAMME FOR THE FORESTRY SECTOR

The Council held an initial exchange of views on the eight proposals concerning a strategy and action programme in the forestry sector.

Following its discussions it established general guidelines which should allow the Special Committee on Agriculture usefully to continue its proceedings on the matter.

MISCELLANEOUS DECISIONSOther agricultural decisions

The Council formally adopted:

- a Directive amending Annex II to Directive 76/895/EEC relating to the fixing of maximum levels for pesticide residues in and on fruit and vegetables.

The purpose of this amendment is to incorporate into Annex II to the above Directive provisions on maleic hydrazide residues, viz. a maximum limit of 10 mg/kg (ppm) for onions and 1 mg/kg (ppm) for other products.

- a Decision concerning the renewed application of Decision 78/262/EEC on the equivalence of forest reproductive material produced in Austria.

This Decision renews the application of the above Decision until 31 December 1993, given that the facts on which the determinations of equivalence were based have not changed since the end of the period of applicability of the Decision.

- a Decision determining the powers and conditions of operation of the Community reference laboratories provided for by Directive 86/469/EEC concerning the examination of animals and fresh meat for the presence of residues.

- a common position on the proposal for a Directive amending for the fifth time Directive 74/329/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to emulsifiers, stabilizers, thickeners and gelling agents for use in foodstuffs.

The purpose of this amendment is to extend until 31 December 1991 the authorization to use the substances listed in Annex II to the above Directive.

- a Regulation amending Regulation (EEC) No 797/85 as regards extensification of production.

This Regulation stipulates that, until 31 December 1990, the Member States may limit the scheme, if particular difficulties so necessitate, to an experimental application within the framework of pilot programmes. These programmes must be implemented until 31 December 1989 in the beef and veal and wine sectors at least.

- a Regulation on the transfer to Italy of 300 000 tonnes of barley held by the Spanish intervention agency.

This Regulation is intended to alleviate the shortage of fodder in Italy resulting from the prolonged drought that country is experiencing.

Bruxelles, le 3 mars 1989

NOTE BIO (89) 74 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

433

PREPARATION DU CONSEIL "AGRICULTURE" (B. Julien)

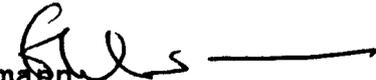
Le Conseil "Agriculture" débutera lundi 6 mars à 15 heures. Le point majeur à l'ordre du jour concernera la fixation des prix agricoles et des mesures connexes pour la campagne 89/90. Des progrès importants ont déjà été réalisés dans les discussions qui ont eu lieu ces jours-ci au CSA sur les différents produits. La Commission est consciente des difficultés qui se concentrent sur quelques secteurs (céréales, sucre, fruits et légumes), sur quelques mesures (majorations mensuelles) et sur le réaménagement des taux verts.

En dépit des difficultés, le Commissaire Mac Sharry espère que des progrès significatifs seront réalisés au cours de ce Conseil qui pourrait se poursuivre mercredi matin. Normalement lundi et mardi seront consacrés aux discussions générales. Des discussions bilatérales pourraient débuter mercredi matin. Il faut souligner qu'il s'agit là de la première réelle discussion politique sur les prix. Il est donc peu envisageable pour l'instant qu'un compromis soit proposé avant la fin de ce Conseil.

L'accord d'auto-limitation de la viande ovine pour la Nouvelle Zélande ainsi que la proposition relative à l'importation de beurre néo-zélandais seront abordés. Le Commissaire entend maintenir sa proposition antérieure. Il espère que des progrès notables seront réalisés sur ce volet externe.

Le Conseil abordera les conditions et modalités de l'octroi de l'aide à la reconversion de la production agricole. Un accord semble possible sur ce dossier.

Enfin le Conseil examinera la stratégie et l'action de la Communauté dans le secteur forestier. M. Mac Sharry souhaite que des progrès soient réalisés sur ce dossier.

Amitiés,
C.D. EhTermann 

Bruxelles, le 7 mars 1989

NOTE BIO(89) 74 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AGRICOLE (B. JULIEN)

Le premier Conseil (Agriculture) du mois de mars a débuté le 6 à Bruxelles. Un second Conseil est prévu pour les 20 et 21 mars. La véritable discussion sur le paquet prix a fait l'objet de la séance qui s'est terminée le 7 mars à 1h00 du matin. Les délibérations reprendront ce jour à 10h00, et se poursuivront vraisemblablement demain mercredi.

Au cours de cette première séance, les différentes délégations ont pu exprimer leur opinion sur tous les éléments du paquet prix (prix, mesures connexes et agri-monnaies). Ce tour de table complet a permis de confirmer les positions qui avaient déjà été exprimées au CSA et de dégager les lignes de force et les tendances de la future négociation. Les ministres ont concentré leurs interventions sur les critiques majeures qu'ils avaient à formuler. Les points de détail seront examinés en réunions trilatérales (Présidence, Commission, Etat membre) qui devraient débiter mardi après-midi. Le Commissaire Mac Sharry répondant aux suggestions des ministres a confirmé les propositions de la Commission, en les justifiant.

Outre les points particuliers auxquels les différentes délégations s'attachent, cette première discussion en profondeur confirme les domaines majeurs vers lesquels s'oriente la prochaine négociation. Le sentiment général des Etats membres peut se résumer de la manière suivante, les stabilisateurs, rien que les stabilisateurs. Plusieurs ministres ont à cet égard, fait remarquer que le rôle du Conseil était politique et que son souci principal devait être de faire accepter par la profession agricole les mesures qui avaient été enterminées lors du Sommet de février 1988.

Prix

A l'exception de la délégation française, tous les Etats membres ont marqué leur hostilité à la baisse de 5% du prix du sucré proposée par la Commission. Le Commissaire Mac Sharry a rappelé que la proposition générale de prix se traduisait par un gel en ECU et que le cas particulier du sucre était du à un souci de cohérence avec les autres secteurs (rappel de la baisse des prix des céréales depuis plusieurs années).

Les délégations des pays méditerranéens ont pour leur part critiqué la baisse des prix du blé dur qui n'est pas intégralement compensé par l'augmentation de l'aide. Ils ont également critiqué la baisse du prix de retrait des oranges et réclamé une augmentation de l'aide à la production pour l'huile d'olive. Le Commissaire a justifié ces baisses et maintenu la proposition de la Commission.

Intervention

On peut aussi constater une quasi unanimité contre la réduction de la période d'intervention et du montant des majorations mensuelles pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux. Seule la délégation britannique appuie les propositions de la Commission. M. Mac Sharry a rappelé que cette proposition se situait dans la logique des réformes déjà acceptées par le Conseil. Elle ne devrait pas se traduire par une baisse élevée des prix. L'intervention ne doit

assurer un rôle de filet protecteur qu'en fin de campagne. Il a rappelé que pour soutenir le marché en début de campagne, il fallait poursuivre une politique d'exportation dynamique. Enfin, le montant des majorations mensuelles proposé doit suffir à couvrir les frais financiers du stockage avec un taux d'intérêt de 8%. Le Commissaire a maintenu les autres propositions de la Commission sur les secteurs précités et il a rappelé qu'en matière d'incorporation de céréales dans l'alimentation animale, le Conseil avait été saisi d'une proposition de la Commission sur laquelle une décision rapide était souhaitée.

Mesures agri-monétaires

Bien que les positions des différentes délégations divergent, les unes souhaitant que l'on ne démantèle pas les écarts positifs (RFA, Espagne) les autres désirant un démantèlement plus rapide des écarts monétaires négatifs (Pays Bas, Royaume-Uni et Luxembourg) ou une différence suivant les produits (Irlande, Grèce), voire la nécessité de l'élimination des franchises (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), il est indéniable que les mesures agri-monétaires seront l'un des éléments déterminant de la négociation. En effet, c'est par ce biais que les Etats membres espèrent amoindrir les effets négatifs des stabilisateurs sur le revenu des producteurs. M. Mac Sharry a confirmé les propositions de la Commission dont le but ultime est la suppression totale des MCM en 1992 au bénéfice de l'agriculture communautaire.

Autres éléments

Plusieurs délégations ont souhaité un accroissement des seuils proposés pour les pommes et les choux-fleurs. Le Commissaire a indiqué que les seuils proposés pour ces deux produits tenaient compte des retraits constatés au cours des campagnes antérieures, soulignant que les stabilisateurs devaient être adaptés aux conditions de marché des secteurs auxquels ils s'appliquent.

De nombreux Etats membres ont réclamé une diminution ou une suppression de la corresponsabilité dans le secteur laitier en invoquant la diminution des stocks. M. Mac Sharry a rappelé le coût très élevé de l'assainissement du marché (qui sera épongé sur plusieurs années) et le soutien budgétaire important dont bénéficient les produits laitiers.

Il est pour le moment prématuré de prévoir l'issue des débats avant que les trilatérales n'aient débuté.

Amitiés,


C.D. EHLERMANN

Bruxelles, le 8 mars 1989

NOTE BIO(89) 74 (suite et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL "AGRICULTURE" (B. Julien)

Au cours de sa séance du 7 mars le Conseil (Agriculture) a examiné les points suivants :

Reconversion

Le Conseil a eu un long échange de vues sur la proposition de la Commission relative aux conditions et modalités de l'octroi de l'aide à la reconversion agricole. Cette proposition faite au titre du règlement 797/85 modifié par le règlement 1094/88 détermine la liste des secteurs de productions éligibles à une aide à la reconversion. La proposition de règlement établit les règles d'application et les conditions dans lesquelles l'aide peut être attribuée aux productions encouragées pour éviter l'apparition de nouveaux surplus. A la suite des travaux du CSA la Commission avait accepté plusieurs amendements destinés à faciliter l'adoption de ce projet. Ces modifications portaient notamment sur l'ajout de secteurs éligibles (viande chevaline et venaison), sur la reconversion variétale (exclue de ce régime), sur la possibilité pour le Conseil d'ajouter de nouveaux secteurs, sur les garanties accordées à des productions existantes. C'est ce dernier point qui a été à l'origine de l'échec des discussions du Conseil. En effet, au cours d'un vote intervenu à l'issue du débat, plusieurs Etats Membres se sont opposés ou abstenus (UK, NL, DK, BEL) car ils estimaient que les garde-fous proposés par la Commission pour les secteurs des petits fruits, des fleurs, des plantes et des fourrures étaient insuffisantes pour garantir les producteurs actuels contre la concurrence de nouveaux producteurs aidés par le schéma de reconversion. Le dossier est donc renvoyé au CSA.

Il faut ajouter que certains Etats Membres avaient aussi une réserve sur le montant du plafond des aides (qu'ils jugeaient trop élevé) accordés dans le cadre de cette proposition.

Importations de Nouvelle Zélande

Un rapide tour de table sur les propositions (reconduites) de la Commission concernant l'importation de viande bovine et de beurre de Nouvelle Zélande a confirmé les positions antérieures des délégations et l'impossibilité d'arriver un accord dans les circonstances actuelles. En effet, plusieurs Etats Membres ont établi un lien entre ces deux dossiers et la réforme de l'OCM viande ovine, exigeant une proposition de la Commission à ce sujet. La délégation française a remis une note sur la réforme de l'organisation commune du marché de la viande ovine.

M. Mac Sharry a exprimé les regrets de la Commission car les conditions négociées avec la Nouvelle Zélande correspondent aux limites du mandat donné à la Commission (stabilisation des quantités importées, discipline de prix, progressivité, zones sensibles). A l'issue du débat, la Présidence et la Commission ont rappelé la nécessité d'arriver à un accord sur le beurre avant la fin mars. Le sujet sera donc évoqué au prochain Conseil du 20 mars. En ce qui concerne la réforme de l'OCM viande ovine, le Commissaire a souligné la volonté de soumettre rapidement au Conseil une proposition dès que la Présidence pourra inscrire ce

sujet à l'ordre du jour. La Présidence a indiqué que
pourrait être fait immédiatement après la fin de la négociation
prix.

Forêts

Les Ministres ont passé en revue les propositions de la
Commission sur le programme d'action forestière, qui avait fait
l'objet d'une discussion au CSA la semaine précédente. Plusieurs
problèmes se posent sur ce dossier; en particulier le choix de la
base juridique, le caractère obligatoire ou facultatif des primes
octroyées aux agriculteurs pour l'aforestation, la liaison avec
le règlement 355 pour la transformation des produits du bois. La
discussion a gardé un caractère général. Dans l'ensemble les
Ministres ont mentionné un grand intérêt pour le programme
forestier de la Commission (complémentaire de la PAC), qui doit
être conçu comme un ensemble et non pas comme une succession de
volets indépendants. Ils ont reconnu qu'un certain nombre de
points importants restaient à trancher, mais ceux-ci ne doivent
pas masquer l'intérêt politique du dossier sur lequel il n'existe
pas de problèmes majeurs. C'est la raison pour laquelle ils
souhaitent que les points en suspens soient traités rapidement au
sein du CSA et que le Conseil puisse être en mesure de trancher
sur les propositions de la Commission dès sa prochaine réunion.

Points divers

- L'Irlande et la France ont fait état de demandes de certains
producteurs concernant l'utilisation du BST (hormone destinée à
accroître la production laitière). Monsieur MAC SHARRY a indiqué
que la Commission n'avait pas encore pris position sur
l'utilisation de cette hormone et qu'elle effectuait actuellement
un rapport sur ce sujet dont les conclusions devraient être
publiées prochainement.

- Le Ministre allemand s'est interrogé sur la faculté pour la
Commission ou le Conseil d'appliquer des sanctions en cas de
fraudes. Le Commissaire a rappelé que les réglementations
communautaires prévoient déjà l'application de sanctions par la
Commission. Il estime que face à la campagne médiatique qui se
développe actuellement sur ce sujet, la Commission doit
clairement faire passer le message qu'il n'y a plus de place pour
la fraude et que lorsque celle-ci sera constatée, elle sera
sévèrement réprimée.

- Le Commissaire MAC SHARRY a attiré l'attention de la Présidence
sur les retards constatés dans les domaines vétérinaire et
phytosanitaire pour l'instauration des mesures prévues dans le
livre blanc. Il a réclamé une accélération des travaux du
Conseil pour être en mesure de remplir les engagements souscrits.
Le Président du Conseil a signalé que ce dossier revêtait un
intérêt prioritaire pour la Présidence espagnole, raison pour
laquelle il a prévu une accélération du rythme de travail des
groupes spécialisés. Il a également appelé ses collègues à
soutenir la Présidence de leurs efforts.

Les conversations trilatérales (confessionnal) entre la
Commission, la Présidence et chaque Etat Membre ont débuté dans
le courant de la nuit et se poursuivront aujourd'hui mercredi.
La discussion générale sur le paquet prix reprendra au prochain
Conseil le 20 mars 1989.

Amitiés,



C.D. EHLERMANN

DISK 2 PAGE 40
MESSAGE # 160
RCV LN 1

03/03 0649
64215EURCOM UW

21877 COMEU B

DE : C.C.E. BRUXELLES - GPP46 - G.P.P.
A : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF: 12:49 3-03-89 000093235 - 000093286

B.D.	
DELA.	
INFO.	
TRAF.	
AGRI.	
LEGAL	70
FIN. DEV.	
SCI & ENR.	ALL
SUP. AG.	
ADM.	
C.F.	

DUPLICATA POSSIBLE
/TELEXANNY

BRUXELLES, LE 3 MARS 1989

NOTE BIO (89) 74 AUX BUREAUX NATIONAUX

CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION DU CONSEIL 'AGRICULTURE' (B. JULIEN)

LE CONSEIL 'AGRICULTURE' DEBUTERA LUNDI 6 MARS A 15 HEURES. LE POINT MAJEUR A L'ORDRE DU JOUR CONCERNERA LA FIXATION DES PRIX AGRICOLES ET DES MESURES CONNEXES POUR LA CAMPAGNE 89/90. DES PROGRES IMPORTANTS ONT DEJA ETE REALISES DANS LES DISCUSSIONS QUI ONT EU LIEU CES JOURS-CI AU CSA SUR LES DIFFERENTS PRODUITS. LA COMMISSION EST CONSCIENTE DES DIFFICULTES QUI SE CONCENTRENT SUR QUELQUES SECTEURS (CEREALES, SUCRE, FRUITS ET LEGUMES), SUR QUELQUES MESURES (MAJORATIONS MENSUELLES) ET SUR LE REAMENAGEMENT DES TAUX VERTS.

EN DEPIT DES DIFFICULTES, LE COMMISSAIRE MAC SHARRY ESPERE QUE DES PROGRES SIGNIFICATIFS SERONT REALISES AU COURS DE CE CONSEIL QUI POURRAIT SE POURSUIVRE MERCREDI MATIN. NORMALEMENT LUNDI ET MARDI SERONT CONSACRES AUX DISCUSSIONS GENERALES. DES DISCUSSIONS BILATERALES POURRAIENT DEBUTER MERCREDI MATIN. IL FAUT SOULIGNER QU'IL S'AGIT LA DE LA PREMIERE REELLE DISCUSSION POLITIQUE SUR LES PRIX. IL EST DONC PEU ENVISAGEABLE POUR L'INSTANT QU'UN COMPROMIS SOIT PROPOSE AVANT LA FIN DE CE CONSEIL.

L'ACCORD D'AUTO-LIMITATION DE LA VIANDE OVINE POUR LA NOUVELLE ZELANDE AINSI QUE LA PROPOSITION RELATIVE A L'IMPORTATION DE BEURRE NEO-ZELANDAIS SERONT ABORDES. LE COMMISSAIRE ENTEND MAINTENIR SA PROPOSITION ANTERIEURE. IL ESPERE QUE DES PROGRES NOTABLES SERONT REALISES SUR CE VOLET EXTERNE.

LE CONSEIL ABORDERA LES CONDITIONS ET MODALITES DE L'OCTROI DE L'AIDE A LA RECONVERSION DE LA PRODUCTION AGRICOLE. UN ACCORD SEMBLE POSSIBLE SUR CE DOSSIER.

ENFIN LE CONSEIL EXAMINERA LA STRATEGIE ET L'ACTION DE LA COMMUNAUTE DANS LE SECTEUR FORESTIER. M. MAC SHARRY SOUHAITE QUE DES PROGRES SOIENT REALISES SUR CE DOSSIER.

AMITIES,

C. D. EHLERMANN

+++ END OF TEXT +++

002165

64215EURCOM UW

21877 COMEU B *
DURATION 408 SECS LISTED 07:00 ??? 03/03/89

PAGE 50 IS NEXT

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 1
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/89/74
DATE DU DOCUMENT : 89/03/07
TITRE : CONSEIL AGRICOLE DES 6-7 MARS 1989 : PRIX AGRICOLES 89/90
MOTS CLES : CONSMEET;FARMPR;AGROMONEY;SUGARMARK;OILMARK;CERMARK;
FRUITMARK;DAIRYMARK

Le premier Conseil (Agriculture) du mois de mars a debute le 6 a Bruxelles. Un second Conseil est prevu pour les 20 et 21 mars. La veritable discussion sur le paquet prix a fait l'objet de la seance qui s'est terminee le 7 mars a 1h00 du matin. Les deliberations reprendront ce jour a 10h00, et se poursuivront vraisemblablement demain mercredi.

Au cours de cette premiere seance, les differentes delegations ont pu exprimer leur opinion sur tous les elements du paquet prix (prix, mesures connexes et agri-monetaires). Ce tour de table complet a permis de confirmer les positions qui avaient deja ete exprimees au CSA et de degager les lignes de force et les tendances de la future negociation. Les ministres ont concentre leurs interventions sur les critiques majeures qu'ils avaient a formuler. Les points de detail seront examines en reunions trilaterales (Presidence, Commission, Etat membre) qui devraient debuter mardi apres-midi. Le Commissaire Mac Sharry repondant aux suggestions des ministres a confirme les propositions de la Commission, en les justifiant.

Outre les points particuliers auxquels les differentes delegations s'attachent, cette premiere discussion en profondeur confirme les domaines majeurs vers lesquels s'oriente la prochaine negociation. Le sentiment general des Etats membres peut se resumer de la maniere suivante, les stabilisateurs, rien que les stabilisateurs. Plusieurs ministres ont a cet egard, fait remarquer que le role du Conseil etait politique et que son souci principal devait etre de faire accepter par la profession agricole les mesures qui avaient ete enterinees lors du Sommet de fevrier 1988.

Prix

A l'exception de la delegation francaise, tous les Etats membres ont marque leur hostilite a la baisse de 5% du prix du sucre proposee par la Commission. Le Commissaire Mac Sharry a rappele que la proposition generale de prix se traduisait par un gel en ECU et que le cas particulier du sucre etait du a un souci de coherence avec les autres secteurs (rappel de la baisse des prix des cereales depuis plusieurs annees).

Les delegations des pays mediterraneens ont pour leur part critique la baisse des prix du ble dur qui n'est pas integralement compense par l'augmentation de l'aide. Ils ont egalement critique la baisse du prix de retrait des oranges et reclame une augmentation de l'aide a la production pour l'huile d'olive. Le Commissaire a justifie ces baisses et maintenu la proposition de la Commission.

Intervention

On peut aussi constater une quasi unanimité contre la reduction de la periode d'intervention et du montant des majorations mensuelles pour les cereales, les oleagineux et les proteagineux. Seule la delegation britannique appuie les propositions de la Commission. M. Mac Sharry a rappele que cette proposition se situait dans la logique des reformes deja acceptees par le Conseil. Elle ne devrait pas se traduire par une

baisse elevee des prix. L'intervention ne doit

- 2 -

assurer un role de filet protecteur qu'en fin de campagne. Il a rappele que pour soutenir le marche en debut de campagne, il fallait poursuivre une politique d'exportation dynamique. Enfin, le montant des majorations mensuelles propose doit suffir a couvrir les frais financiers du stockage avec un taux d'interet de 8%. Le Commissaire a maintenu les autres propositions de la Commission sur les secteurs precites et il a rappele qu'en matiere d'incorporation de cereales dans l'alimentation animale, le Conseil avait ete saisi d'une proposition de la Commission sur laquelle une decision rapide etait souhaitee.

Mesures agri-monetaires

Bien que les positions des differentes delegations divergent, les unes souhaitant que l'on ne demantele pas les ecarts positifs (RFA, Espagne) les autres desirant un demantelement plus rapide des ecarts monetaires negatifs (Pays Bas, Royaume-Uni et Luxembourg) ou une difference suivant les produits (Irlande, Grece), voire la necessite de l'elimination des franchises (Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), il est indeniable que les mesures agri-monetaires seront l'un des elements determinant de la negociation. En effet, c'est par ce biais que les Etats membres esperent amoindrir les effets negatifs des stabilisateurs sur le revenu des producteurs. M. Mac Sharry a confirme les propositions de la Commission dont le but ultime est la suppression totale des MCM en 1992 au benefice de l'agriculture communautaire.

Autres elements

Plusieurs delegations ont souhaite un accroissement des seuils proposes pour les pommes et les choux-fleurs. Le Commissaire a indique que les seuils proposes pour ces deux produits tenaient compte des retraits constates au cours des campagnes anterieures, soulignant que les stabilisateurs devaient etre adaptes aux conditions de marche des secteurs auxquels ils s'appliquent.

De nombreux Etats membres ont reclame une diminution ou une suppression de la corresponsabilite dans le secteur laitier en invoquant la diminution des stocks. M. Mac Sharry a rappele le cout tres eleve de l'assainissement du marche (qui sera eponge sur plusieurs annees) et le soutien budgetaire important dont beneficent les produits laitiers.

Il est pour le moment premature de prevoir l'issue des debats avant que les trilaterales n'aient debute.

END OF DOCUMENT REACHED

TYPE DE DOCUMENT : BIO
VARIANT : 2
NUMERO DE DOCUMENT: BIO/89/74
DATE DU DOCUMENT : 89/03/08
TITRE : CONSEIL AGRICULTURE DES 6-7 MARS 1989 : RECONVERSION -
IMPORTATIONS DE NOUVELLE ZELANDE - FORETS - POINTS DIVERS
MOTS CLES : CONSMEET;STRUCTMEAS;MARKORG;NEWZEAL;BEEFTRAD;DAIRYTRAD;
FOREST;AGFRAUD;HORMONES;ANHEALTH

Reconversion

Le Conseil a eu un long échange de vues sur la proposition de la Commission relative aux conditions et modalités de l'octroi de l'aide à la reconversion agricole. Cette proposition faite au titre du règlement 797/85 modifiée par le règlement 1094/88 détermine la liste des secteurs de productions éligibles à une aide à la reconversion. La proposition de règlement établit les règles d'application et les conditions dans lesquelles l'aide peut être attribuée aux productions encouragées pour éviter l'apparition de nouveaux surplus. A la suite des travaux du CSA la Commission avait accepté plusieurs amendements destinés à faciliter l'adoption de ce projet. Ces modifications portaient notamment sur l'ajout de secteurs éligibles (viande chevaline et venaison), sur la reconversion variétale (exclue de ce régime), sur la possibilité pour le Conseil d'ajouter de nouveaux secteurs, sur les garanties accordées à des productions existantes. C'est ce dernier point qui a été à l'origine de l'échec des discussions du Conseil. En effet, au cours d'un vote intervenu à l'issue du débat, plusieurs États Membres se sont opposés ou abstenus (UK, NL, DK, BEL) car ils estimaient que les garde-fous proposés par la Commission pour les secteurs des petits fruits, des fleurs, des plantes et des fourrures étaient insuffisantes pour garantir les producteurs actuels contre la concurrence de nouveaux producteurs aidés par le schéma de reconversion. Le dossier est donc renvoyé au CSA.

Il faut ajouter que certains États Membres avaient aussi une réserve sur le montant du plafond des aides (qu'ils jugeaient trop élevé) accordées dans le cadre de cette proposition.

Importations de Nouvelle Zélande

Un rapide tour de table sur les propositions (reconduites) de la Commission concernant l'importation de viande bovine et de beurre de Nouvelle Zélande a confirmé les positions antérieures des délégations et l'impossibilité d'arriver à un accord dans les circonstances actuelles. En effet, plusieurs États Membres ont établi un lien entre ces deux dossiers et la réforme de l'OCM viande ovine, exigeant une proposition de la Commission à ce sujet. La délégation française a remis une note sur la réforme de l'organisation commune du marché de la viande ovine.

M. Mac Sharry a exprimé les regrets de la Commission car les conditions négociées avec la Nouvelle Zélande correspondent aux limites du mandat donné à la Commission (stabilisation des quantités importées, discipline de prix, progressivité, zones sensibles). À l'issue du débat, la Présidence et la Commission ont rappelé la nécessité d'arriver à un accord sur le beurre avant la fin mars. Le sujet sera donc évoqué au prochain Conseil du 20 mars. En ce qui concerne la réforme de l'OCM viande ovine,

le Commissaire a souligne la volonte de soumettre rapidement au Conseil une proposition des que la Presidence pourra inscrire ce sujet a l'ordre du jour. La Presidence a indique que ceci pourrait etre fait immediatement apres la fin de la negociation prix.

Forets

Les Ministres ont passe en revue les propositions de la Commission sur le programme d'action forestiere, qui avait fait l'objet d'une discussion au CSA la semaine precedente. Plusieurs problemes se posent sur ce dossier; en particulier le choix de la base juridique, le caractere obligatoire ou facultatif des primes octroyees aux agriculteurs pour l'aforestation, la liaison avec le reglement 355 pour la transformation des produits du bois. La discussion a garde un caractere general. Dans l'ensemble les Ministres ont mentionne un grand interet pour le programme forestier de la Commission (complementaire de la PAC), qui doit etre concu comme un ensemble et non pas comme une succession de volets independants. Ils ont reconnu qu'un certain nombre de points importants restaient a trancher, mais ceux-ci ne doivent pas masquer l'interet politique du dossier sur lequel il n'existe pas de problemes majeurs. C'est la raison pour laquelle ils souhaitent que les points en suspens soient traites rapidement au sein du CSA et que le Conseil puisse etre en mesure de trancher sur les propositions de la Commission des sa prochaine reunion.

Points divers

- L'Irlande et la France ont fait etat de demandes de certains producteurs concernant l'utilisation du BST (hormone destinee a accroitre la production laitiere). Monsieur MAC SHARRY a indique que la Commission n'avait pas encore pris position sur l'utilisation de cette hormone et qu'elle effectuait actuellement un rapport sur ce sujet dont les conclusions devraient etre publiees prochainement.

- Le Ministre allemand s'est interroge sur la faculte pour la Commission ou le Conseil d'appliquer des sanctions en cas de fraudes. Le Commissaire a rappele que les reglementations communautaires prevoient deja l'application de sanctions par la Commission. Il estime que face a la campagne mediatique qui se developpe actuellement sur ce sujet, la Commission doit clairement faire passer le message qu'il n'y a plus de place pour la fraude et que lorsque celle-ci sera constatee, elle sera severement reprimee.

- Le Commissaire MAC SHARRY a attire l'attention de la Presidence sur les retards constates dans les domaines veterinaire et phytosanitaire pour l'instauration des mesures prevues dans le livre blanc. Il a reclame une acceleration des travaux du Conseil pour etre en mesure de remplir les engagements souscrits. Le President du Conseil a signale que ce dossier revetait un interet prioritaire pour la Presidence espagnole, raison pour laquelle il a prevu une acceleration du rythme de travail des groupes specialises. Il a egalement appele ses collegues a soutenir la Presidence de leurs efforts.

Les conversations trilaterales (confessionnal) entre la Commission, la Presidence et chaque Etat Membre ont debute dans le courant de la nuit et se poursuivront aujourd'hui mercredi.

La discussion generale sur le paquet prix reprendra au prochain
Conseil le 20 mars 1989.

****END OF DOCUMENT REACHED****